

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D96-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Appel à projets animation 2017

Afin de soutenir les activités d'intérêt général et de dynamiser la vie locale, la Commune de Neuville-sur-Saône accompagne les associations par la mise à disposition de matériels, de locaux ou par l'octroi de subventions.

Pour permettre aux associations de s'engager davantage dans une logique de projet, la Commune lance, comme pour l'année 2016, un appel à projets "Animation de la ville". L'objectif de cette démarche consiste à impulser, sélectionner et valoriser une série de projets et d'initiatives qui témoignent de la diversité de la vie locale. Répondre à l'appel à projets permet aux associations de renforcer la visibilité de leurs animations, d'intensifier leur coopération dans le cadre de projets communs et de renforcer la mixité des bénévoles.

Les projets d'animations présentés doivent se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 dans la commune de Neuville-sur-Saône, au bénéfice de la population neuvilloise, en contribuant à la mixité sociale et intergénérationnelle.

Les porteurs de projets pouvant prétendre à une aide sont des associations de loi 1901 ayant plus d'un an d'existence à la date de la présentation du projet. Elles doivent être en mesure de justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

La présentation des projets se fait par écrit. Elle doit préciser :

- les informations sur le porteur du projet et les éventuels prestataires
- le contenu du projet
- le partenariat financier et opérationnel mis en place pour réaliser le projet
- le rétro-planning de la phase préparatoire et les réunions avec les services municipaux, le cas échéant
- les lieux du déroulement du projet
- les publics visés
- un plan de communication
- les objectifs poursuivis les indicateurs d'évaluation
- le bilan de l'action précédente s'il s'agit d'une reconduction

Les demandes doivent être signées par le responsable du porteur de projet et envoyées à la Commune avant le 31 janvier 2017 pour les animations ayant lieu pendant le 1^{er} semestre et avant le 31 juillet 2017 pour celles du 2^{ème} semestre 2017.

Les projets seront instruits en fonction de leur cohérence par rapport aux objectifs définis, aux moyens mis en œuvre, aux partenaires mobilisés et à la mise en réseau.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une aide de la Commune sous forme de mise à disposition d'un équipement municipal, de prêt de matériel ou d'une aide financière. Les dossiers retenus feront l'objet d'une présentation en commission vie locale et d'une notification écrite au porteur du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le lancement de l'appel à projet "Animations de la ville" pour l'année 2017,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016
- Publication ou affichage le 29/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.

